

CABINET ANCETTE & ASSOCIES

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

SIRIUS MEDIA

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

SIRIUS MEDIA

SA au capital de 7 601 869,70 euros
Siège social : 109 rue du Faubourg Saint
Honoré,
75008 PARIS
447 922 972 RCS PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société SIRIUS MEDIA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SIRIUS MEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Principes comptables

Nous avons analysé les principes comptables auxquels votre société fait référence pour l'établissement de ses comptes annuels. Ces principes nous paraissent conformes à la réglementation en vigueur et sont correctement décrits dans l'annexe.

Estimations comptables

L'établissement des comptes annuels n'a fait appel à aucune estimation comptable significative.

Présentation d'ensemble des comptes

Nous estimons que la présentation d'ensemble des comptes, dans ses aspects significatifs, est conforme à la réglementation en vigueur.

Titres de participations

La note « Titres immobilisés » de l'annexe expose les principes comptables relatifs à la comptabilisation et à la dépréciation des titres de participation.



Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leurs correctes applications.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

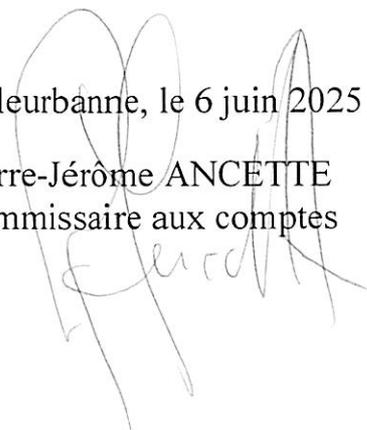
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant

d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne, le 6 juin 2025

Pierre-Jérôme ANCETTE
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	2 654	1 956	698	1 399	701	50.12
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	35 985 950	21 923 111	14 062 839	35 985 950	21 923 111	60.92	
Créances rattachées à des participations	3 782 013		3 782 013	190 339	3 591 674	NS	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	25 000		25 000	25 000			
Total II	39 795 616	21 925 067	17 870 549	36 202 688	18 332 138	50.64	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	30 200	25 199	5 002	5 002	19 967	33.55
	Autres créances	79 482		79 482	59 515		
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	276		276	1 273	998	78.36	
Disponibilités	1 510		1 510	19 555	18 045	92.28	
Charges constatées d'avance (3)	4 910		4 910	4 910			
Total III	116 378	25 199	91 180	90 255	925	1.02	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	39 911 994	21 950 266	17 961 729	36 292 943	18 331 214	50.51	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 4 148 450)	4 148 450	2 900 499	1 247 952	43.03
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 595 471	5 493 423	102 049	1.86
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	9 071 708	4 683 959	4 387 749	93.68
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	24 018 075	4 387 749	19 630 325	447.39
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	14 979	7 789	7 190	92.31	
Total I	23 330 882	669 997	22 660 885	NS	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	650 000		650 000	
Total II	650 000		650 000		
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	6 710 725	5 774 322	936 403	16.22
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	75 917	150 000	74 083	49.39
	Concours bancaires courants	3 379	862	2 517	291.99
	Emprunts et dettes financières diverses	4 100 783	1 100 685	3 000 098	272.57
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 236 266	574 283	661 983	115.27
	Dettes fiscales et sociales	28 288	75 535	47 247	62.55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	28 487 252	29 287 252	800 000	2.73	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	40 642 611	36 962 940	3 679 671	9.96
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		17 961 729	36 292 943	18 331 214	50.51

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

40 642 611 16 572 366



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	98		98	103 308	103 210	99.91
Chiffre d'affaires NET	98		98	103 308	103 210	99.91
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				50 969	50 969	100.00
Autres produits			1	10 692	10 691	99.99
Total des Produits d'exploitation (I)			99	164 968	164 869	99.94
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 177 221	1 277 963	100 742	7.88
Impôts, taxes et versements assimilés			1 475	4 575	3 100	67.75
Salaires et traitements			58 851	448 916	390 064	86.89
Charges sociales			19 597	120 575	100 978	83.75
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			701	766	65	8.49
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				25 199	25 199	100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			8	50 986	50 978	99.98
Total des Charges d'exploitation (II)			1 257 854	1 928 979	671 126	34.79
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 257 755	1 764 011	506 256	28.70
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	245 274	339	244 935	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		2 196 611	2 196 611	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		57 124	57 124	100.00
Total V	245 274	2 254 074	2 008 800	89.12
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 923 111		21 923 111	
Intérêts et charges assimilées (4)	1 070 901	1 258 153	187 252	14.88
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 392	2 687 507	2 683 115	99.84
Total VI	22 998 404	3 945 660	19 052 744	482.88
2. Résultat financier (V-VI)	22 753 130	1 691 586	21 061 544	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	24 010 885	3 455 597	20 555 287	594.84
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		59 209	59 209	100.00
Total VII		59 209	59 209	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		19 002	19 002	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		964 594	964 594	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 190	7 764	574	7.40
Total VIII	7 190	991 361	984 171	99.27
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	7 190	932 152	924 962	99.23
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	245 373	2 478 250	2 232 878	90.10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	24 263 447	6 866 000	17 397 448	253.39
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	24 018 075	4 387 749	19 630 325	447.39

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 17 961 728.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 98.08 Euros et dégageant un déficit de 24 018 074.52- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 27 juin 2024, l'assemblée générale ratifie la décision prise par le Conseil d'administration lors de sa séance du 25 avril 2024 de transférer le siège social du 29 boulevard de Courcelles 75008 PARIS au 109 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS à compter du 16 mai 2024.

Le 1er novembre 2024, le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 109 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS au 259 rue Saint-Honoré 75001 PARIS, sous réserve de la ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le 8 mars 2024, le Conseil d'administration, faisant usage de la quinzième résolution de l'assemblée générale du 29 juin 2023, a décidé le principe d'une émission de 20 000 obligations convertibles en actions (OCA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société Atlas Special Opportunities II ou de toute filiale de cette société. Ces OCA, d'une valeur nominale de 100 euros chacune, portent intérêt de 8 % par an, avec une maturité de 12 mois, ont été entièrement souscrites à un prix égal à leur valeur nominale représentant un montant total de 2.000.000 d'euros. La Société a donc conclu avec Atlas Special Opportunities II, un contrat d'émission en vue de la mise en place d'un financement obligataire par émission de 20.000 OCA d'une valeur nominale de 100 euros chacune représentant un montant d'emprunt obligataire de 2.000.000 d'euros.

Le 14 juin 2024, le Président-Directeur Général, agissant en application des pouvoirs qui lui ont été consentis par le Conseil d'administration en date du 8 mars 2024, agissant lui-même sur délégation de compétence octroyée au titre de la quinzième résolution de l'assemblée générale du 29 juin 2023, constate la conversion de 3.000 OCA donnant droit à l'émission de 1.071.947 actions ordinaires nouvelles de 0,1 euro de valeur nominale chacune, décide l'émission des 1.071.947 actions ordinaires nouvelles et constate par conséquent la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant de 107.194,7 euros, le capital social de la Société se trouvant ainsi porté de 2.900.498,60 euros à 3.007.693,30 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Le 30 septembre 2024, le Président-Directeur Général, agissant en application des pouvoirs qui lui ont été consentis par le Conseil d'administration en date du 8 mars 2024, agissant lui-même sur délégation de compétence octroyée au titre de la quinzième résolution de l'assemblée générale du 29 juin 2023, constate la conversion des 10.500 OCA donnant droit à l'émission de 11.407.568 actions ordinaires nouvelles de 0,1 euro de valeur nominale chacune, décide l'émission des 11.407.568 actions ordinaires nouvelles et constate par conséquent la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant de 1.140.756,80 euros, le capital social de la Société se trouvant ainsi porté de 3.007.693,30 euros à 4.148.450,10 euros.

Le 28 décembre 2023, le Conseil d'Administration a autorisé le soutien financier de deux de ses actionnaires de référence, à savoir M. Robert C.Koople à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983, et la société NEMAPP, afin de répondre aux besoins généraux de financement de la Société et de ses filiales les sociétés TRIPLE A et SIRIUS MEDIA PRODUCTIONS, et de pérenniser l'équilibre financier du groupe de manière durable, de profiter d'une ressource de financement par la mise en place de convention d'avance en compte courant d'actionnaire. Ces deux conventions d'avance en compte courant pour un montant pouvant atteindre deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros chacune portant intérêt à un taux annuel de 8 % ont été signé le 02 février 2024.

Au 31 décembre 2024, les avances en compte courant de E.L. II PROPERTIES TRUST et NEMAPP à la Société s'élèvent respectivement à 1.880.000 euros (les intérêts courus sur ces avances s'élèvent à 122.170 euros à la clôture et sont provisionnés dans les comptes) et 842.813 euros (les intérêts courus sur ces avances s'élèvent à 51.378 euros à la clôture et sont provisionnés dans les comptes).

La Société a conclu avec sa filiale la société TRIPLE A une convention d'avance en compte courant portant intérêts au taux annuel de 8.25 %.

Au 31 décembre 2024, les avances en compte courant faites par la Société à la société TRIPLE A s'élèvent à 3.536.399 euros (les intérêts courus sur ces avances s'élèvent à 245.613 euros à la clôture et sont provisionnés dans les comptes).

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 31 janvier 2025, le Président-Directeur Général, agissant en application des pouvoirs qui lui ont été consentis par le Conseil d'administration en date du 8 mars 2024, agissant lui-même sur délégation de compétence octroyée au titre de la quinzième résolution de l'assemblée générale du 29 juin 2023, constate la conversion des 4.500 OCA donnant droit à l'émission de 34.534.196 actions ordinaires nouvelles de 0,1 euro de valeur nominale chacune, décide l'émission des 34.534.196 actions ordinaires nouvelles et constate par conséquent la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant de 3.453.419,60 euros, le capital social de la Société se trouvant ainsi porté de 4.148.450,10 euros à 7.601.869,70 euros.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

A la suite de la conclusion d'un contrat d'émission entre la Société et un Investisseur externe en date du 14 juin 2024 en vue de la mise en place d'un financement obligataire par émission d'OCA d'une valeur nominale de 100 euros chacune pouvant atteindre un montant maximal d'emprunt obligataire de 3.000.000 d'euros, il a été conclu un avenant à ce contrat initial en date du 2 septembre 2024 en vue d'augmenter le montant total de la facilité à 4.000.000 euros en dix tranches de 400.000 euros chacune. En date du 20 mars 2025, l'Investisseur a souscrit à 4.000 OCA de la Société pour un prix de souscription équivalent à 92% du montant nominal total des 4.000 OCA, soit pour 368.000 euros.

En date du 4 mai 2025, il a été conclu un protocole d'accord transactionnel entre les sociétés du groupe SIRIUS MEDIA et les cédants des titres des filiales de SIRIUS MEDIA visant à mettre fin à tous litiges qui les opposent.

Il ressort ainsi de ce protocole d'accord une réduction du montant total des Crédits-Vendeurs pour l'acquisition des titres TRIPLE A et SIRIUS MEDIA PRODUCTIONS pour les ramener au global à un montant total forfaitaire fixe et définitif d'un million d'euros.

Concernant SIRIUS MEDIA, ce protocole aura pour effet de réduire ses autres dettes de 27 M€ en 2025.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Informations générales complémentaires

Bons de souscriptions d'actions

Bons de souscriptions d'actions toujours en cours de validité au 31/12/2024 :

30 000 Options de Souscription d'Actions (SO 2016) pour un prix de souscription de 0,82€, au profit d'un salarié du groupe.

Capitaux propres de la Société à la clôture

Suite aux difficultés économiques et financières rencontrées par les filiales du groupe SIRIUS MEDIA et suite notamment à la conclusion du protocole d'accord conclu en date du 4 mai 2025 visant à réviser grandement à la baisse le solde du prix de cession des actions des filiales, la Société a constaté dans ses comptes une provision pour dépréciation des titres de sa filiale TRIPLE A pour 22 M€ ramenant ainsi les capitaux propres de la Société à la clôture 2024 à un montant de (23) M€.

Cependant, comme indiqué plus haut (cf. Evènements significatifs postérieurs à la clôture), ce protocole d'accord vise à réduire les autres dettes de la Société à hauteur de 27 M€ sur 2025, ce qui va d'autant reconstituer les capitaux propres de la Société.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 654		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	2 654		
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	36 176 289		3 591 674
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	25 000		
TOTAL	36 201 289		3 591 674
TOTAL GENERAL	36 203 943		3 591 674

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				2 654	2 654
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL				2 654	2 654
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations			0	39 767 963	39 767 963
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				25 000	25 000
TOTAL			0	39 792 963	39 792 963
TOTAL GENERAL			0	39 795 616	39 795 616



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 255	701		1 956
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	1 255	701		1 956
	TOTAL GENERAL	1 255	701		1 956
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL				
Autres immob.incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	701				
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	701			
	TOTAL GENERAL	701			



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Reconst.gisements miniers et pétroliers					
Investissements					
Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	7 789	7 190			14 979
Prêts installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL	7 789	7 190			14 979
Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation		21 923 111			21 923 111
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	25 199				25 199
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	25 199	21 923 111			21 948 310
TOTAL GENERAL	32 988	21 930 301			21 963 289
Dont dotations et reprises					
d'exploitation					
financières		21 923 111			
exceptionnelles		7 190			

Le solde des amortissements dérogatoires à la clôture pour 14.979€ sont relatifs à l'amortissement des frais d'acquisition des titres TRIPLE A.

La dotation aux provisions pour dépréciation des titres de participation pour 22 M€ constaté sur l'exercice concerne la dépréciation des titres de participation de la filiale TRIPLE A.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	3 782 013	0	3 782 013
Prêts			
Autres immobilisations financières	25 000		25 000
Clients douteux ou litigieux	30 200	30 200	
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	79 482	79 482	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	4 910	4 910	
TOTAL	3 921 605	114 592	3 807 013
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	6 710 725	6 710 725		
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	79 296	79 296		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	89 422	89 422		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 236 266	1 236 266		
Personnel et comptes rattachés	15 431	15 431		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 392	7 392		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	5 033	5 033		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	432	432		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	4 011 361	0	4 011 361	
Autres dettes	28 487 252	28 487 252		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	40 642 611	36 631 250	4 011 361	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 425 000			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	0.1000	29 004 986	12 479 515		41 484 501

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, ils incluent les frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
OCA	6 500	100	

Comme évoqué plus haut (cf. Faits caractéristiques de l'exercice), la Société a procédé en mars 2024 à une émission de 20 000 obligations convertibles en actions (OCA) d'une valeur nominale de 100 euros chacune.

Suite aux conversions en actions de 13 500 OCA intervenues courant 2024, le solde des OCA à la clôture est de 6 500.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	245 613
Autres immobilisations financières	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	245. 613



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	936 403
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 445
Emprunts et dettes financières diverses	262 970
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	222 058
Dettes fiscales et sociales	16 299
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	1 439 176



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 910
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	4 910



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	
Ouvriers	
Total	1

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 44.400 euros, décomposés de la manière suivante :

- 43.000 euros d'honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes ;
- 1.400 euros d'honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagements financiers

Engagements donnés

Dans le cadre de l'achat des actions de TRIPLE A, SIRIUS MEDIA avait repris les engagements, appelés Engagements Initiaux, pris au profit des sociétés SAS BRAIN PRODUCTIONS, CAPUCINE PRODUCTION et LB PRODUCTIONS par PARK CAPITAL (les vendeurs initiaux). Ses engagements étaient les suivants :

- Compléments de prix payés aux vendeurs initiaux représentant un total de 10% des revenus (x) générés par deux films, calculés selon la formule suivant : $\{(x - 20 \text{ millions}) - 50 \text{ millions}\} \times 10\%$
- Des garanties d'avances aux vendeurs initiaux du montant des impositions dues au titre des cessions initiales, dont l'éventuel paiement viendrait s'imputer sur les montants dus aux vendeurs initiaux tel que détaillés ci-dessus, et pour un montant total maximum de 799.999,99 euros.

A la suite de la conclusion du protocole d'accord transactionnel du 4 mai 2025, les cédants renoncent définitivement et irrévocablement à ces Engagements Initiaux.

De même, SIRIUS MEDIA avait pris l'engagement de verser à PARK CAPITAL un complément

de prix éventuel et conditionnel d'un montant maximum de 76 216 772,74 euros. Ce Complément de Prix devait être payé par SIRIUS MEDIA à PARK CAPITAL au plus tard le 30 septembre 2024, sous réserve que l'EBITDA 2023, tel qu'il ressortira des comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit au moins égal à 20 000 000 euros.

Il est précisé que toute somme due au titre des Engagements Initiaux transférés et du Prix de Cession Initial Bloc B, sera déduite du Complément de Prix dû par le Cessionnaire au Cédant.

Sous réserve que l'EDBITDA 2023 soit au moins égal à 20.000.000 d'euros ledit Complément de Prix sera calculé selon la formule suivante :

Complément de prix = $EBITDA\ 2023 \times 4,9075 \times 51\%$

A la suite de la conclusion du protocole d'accord transactionnel du 4 mai 2025, PERPETUA (ex PARK CAPITAL) renonce définitivement et irrévocablement à la perception de tout Complément de prix.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Enfin, à la suite du protocole d'accord transactionnel du 4 mai 2025, SIRIUS MEDIA accepte de se substituer à première demande de Wiseed à Brain Productions en qualité de caution solidaire donnée pour le compte de SIRIUS MEDIA PRODUCTIONS à la masse des obligataires représentée par la société Wiseed, conformément à un acte en date du 25 septembre 2024 s'agissant de (i) l'engagement de caution solidaire et indivisible pour un montant de 1.120.600 euros en principal, augmenté des intérêts (y compris des intérêts de prorogation) accordé par Brain Productions le 21 décembre 2018 en marge du contrat d'émission obligataire n°1 conclu le 4 octobre 2018 entre SIRIUS MEDIA PRODUCTIONS et WISEED et (ii) l'engagement de caution solidaire et indivisible pour un montant de 1.237.800 euros en principal, augmenté des intérêts (y compris des intérêts de prorogation) accordé par Brain Productions le 16 mai 2019 en marge du contrat d'émission obligataire n°2 conclu le 17 avril 2019 entre SIRIUS MEDIA PRODUCTIONS et WISEED et (iii) l'engagement de caution solidaire et indivisible pour un montant de 1.070.400 euros en principal, augmenté des intérêts (y compris des intérêts de prorogation) accordé par Brain Productions le 29 janvier 2020 en marge du contrat d'émission obligataire n°3 conclu le 4 décembre 2019 entre SIRIUS MEDIA PRODUCTIONS et WISEED, ces engagements de caution ayant fait l'objet d'avenants en date du 22 septembre 2020.

Le solde actuel de ces engagements s'élève à 932 K€ en principal, augmenté des intérêts.

Engagements reçus

Dans le cadre du protocole d'accord transactionnel conclu en mai 2025, la société PERPETUA consent à demeurer caution solidaire au titre du paiement du Solde Prix Révisé des titres SIRIUS MEDIA PRODUCTIONS / TRIPLE A qui a été ramené de façon fixe, définitive et forfaitaire à 1 M€ (dont 676,5 K€ concernant le prix révisé des titres TRIPLE A dû par SIRIUS MEDIA).



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SIRIUS MEDIA
75001 PARIS

Page : 77

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - TRIPLE A - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - françaises - étrangères - Participations non reprises en A - françaises - étrangères	45 000	380 583	51,00	35 985 950	14 062 839	3 536 399		178 946	363 597		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -



Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 239 329	1 859 697	1 859 697	2 900 499	4 148 450
Nbre des actions ordinaires existantes	12 393 292	18 596 972	18 596 972	29 004 986	41 484 501
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	727 272	727 272	1 100 000		
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	391 665	1 490 533	270 873	103 308	98
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 562 039-	144 751	4 244 527-	6 660 808-	2 087 073-
Impôts sur les bénéfices	70 194-	8 811-	20 355-		
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 634 352-	1 022 160-	4 683 959-	4 387 749-	24 018 075-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.28-	0.01-	0.23-	0.23-	0.05-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.21-	0.05-	0.25-	0.15-	0.58-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	5	5	2	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	256 971	266 340	299 796	448 916	58 851
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	99 079	99 763	114 509	120 575	19 597

